

LETTRE DES AMIS N° 63**DATES A RETENIR**

Vendredi 5 mai, à 20 heures 30, salle des fêtes de l'Union, dans le cadre de la commémoration du bicentenaire de la Révolution française, conférence de M. Pierre GERARD. Sujet abordé : "Un département dans la tourmente révolutionnaire : la Haute-Garonne. Genèse d'une ère nouvelle".

Samedi 20 mai, à 10 heures précises, cours de paléographie assuré par Mme Geneviève DOUILLARD. Les documents étudiés seront distribués pendant le cours.

Samedi 27 mai, à 10 heures précises, dernier cours de paléographie assuré par M. Christian CAU.

FOIRE INTERNATIONALE DE TOULOUSE

Les Archives de la Haute-Garonne seront présentes à la foire Internationale de Toulouse qui se tiendra, au Parc des Expositions, du vendredi 28 avril au lundi 8 mai inclus. Thème choisi pour la présentation du stand : "Autour de la Révolution de 1789".

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



Monsieur Pierre GERARD a bien voulu, cette année encore, réserver à notre association une place au stand des Archives. Au nom de tous les amis, nous lui adressons un grand merci.

Ainsi, pendant la durée de la foire nous pourrons nous faire connaître : présenter nos différentes activités et notamment nos publications.

Nous vous invitons à venir nombreux au stand des Archives où un excellent accueil vous sera réservé. Envoyez-nous vos amis qui sont susceptibles d'être intéressés.

BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION

Expositions réalisées par les Archives départementales de la Haute-Garonne :

1. La Haute-Garonne... Naissance d'une "Collectivité territoriale"

Expression de la nouvelle collectivité qu'est le département de la Haute-Garonne, né en janvier 1790, le Conseil général se met à l'uvre, se préoccupant de pourvoir aux besoins des communes dans le cadre de l'application des lois votées par l'Assemblée nationale. Toutefois l'activité des élus départementaux subit le contrecoup des événements politiques qui se déroulent de 1790 à 1799. La guerre aidant, on passe d'une phase de modération à une phase de radicalisation du mouvement révolutionnaire. Le Conseil général, d'abord favorable à la gauche patriote, devient progressivement girondin, avant d'être jacobinisé en 1793-1794, pour enfin occuper le juste milieu entre les "terroristes" et les royalistes.

Toulouse : Hôtel du Département, salle de l'Orangerie : mai

2. La Haute-Garonne... Genèse d'une ère nouvelle

A Toulouse et dans la Haute-Garonne, la Révolution a entraîné comme dans tout le reste de la France de profonds changements aussi bien au niveau des structures administratives que dans les domaines de l'économie et de la société. Cependant les documents et témoignages conservés aux Archives prouvent que la Révolution a pris un ton particulier dans notre région : Toulouse et la Haute-Garonne ont joué un rôle spécifique. Les fédérations des gardes nationales ont débuté bien plus tôt qu'ailleurs. La guerre avec l'Espagne a contribué à renforcer le patriotisme et explique le soutien de Toulouse au gouvernement montagnard, sauvant ainsi la Révolution. Le jacobinisme toulousain fait échec à l'inurrection royaliste de l'an VII en empêche la restauration de la monarchie.

Toulouse : Archives de la Haute-Garonne : 9 mai-31 décembre

3. Les Archives de la Haute-Garonne... Chronique d'une naissance douloureuse

Liées à la création du département et à l'activité du Conseil général, les Archives de la Haute-Garonne ont vu le jour au cours de l'été 1790. Fortes d'une longue tradition remontant au Moyen Age, elles ont recueilli l'héritage de l'Ancien Régime en



même temps qu'elles constituaient la mémoire de la nouvelle collectivité. Ayant été confirmées par la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796), elles prendront leur vitesse de croisière à partir de 1813 lorsque sera rassemblé à Toulouse le patrimoine archivistique permettant de connaître l'évolution du Midi toulousain du IX^e au XVIII^e siècle. Ce patrimoine s'ajoute à celui des bibliothèques et des musées organisés eux-mêmes pendant la période révolutionnaire.

Toulouse : Réfectoire des Jacobins : 27 mai-30 septembre

4. Les aspirations du Midi toulousain

En décidant la convocation des États généraux, Louis XVI avait rendu la parole au peuple français. Dans le Midi toulousain, région à 85 % rurale, cette décision est très favorablement accueillie, comme l'attestent les préambules des cahiers de doléances. Ces cahiers, rédigés dans le courant de février et mars 1789, reflètent l'état d'esprit des villes et des campagnes de l'Ancien Régime à son déclin. À côté des revendications communes à toutes

les régions françaises figurent des souhaits spécifiques à la région toulousaine. Le désir d'autonomie locale transparaît à travers les vœux tendant à l'organisation d'assemblées provinciales, voire au maintien du Parlement de Toulouse et de sa clientèle de juristes,

d'avocats et de procureurs. Mais au-delà de ces vœux, se décèle la volonté de changement qui se traduira par le bouleversement de la carte administrative du Midi toulousain et par les prises de position de plus en plus radicales qui se manifesteront au cours des années 1789 à 1799.

Blagnac : Odyssud : 15 juin-4 octobre

AVIS DE PUBLICATION

Nous venons de recevoir une très intéressante plaquette consacrée à "l'église St Martin de Nailloux" dont l'auteur est Jean-Noël Bouche. Nous la déposons aux Archives départementales afin que vous puissiez la consulter. Signalons que cette plaquette a été éditée à l'occasion du baptême de deux nouvelles cloches de l'église.

Notre amie, Mme Arlette Homs, vient de faire paraître deux livres. Il s'agit de "Ferrer... Monferrer. Ferrier... Montferrier. Ferrière(s). Lieux et personnages" et "Métiers et Gestes d'autrefois".

Vous trouverez dans cette lettre un imprimé concernant les différents ouvrages publiés par Mme Arlette Homs, ainsi que tous les renseignements pour éventuellement vous les procurer.



LA REVOLUTION FRANCAISE EN DIRECT

A propos des Arbres de la Liberté

Le 21 mars derniers, à l'invitation du Comité national du bicentenaire, des Arbres de la Liberté ont été plantés dans de nombreuses communes de France. Dans les discours qui furent prononcés à cette occasion, les élus municipaux rappelèrent, à juste titre, tout ce que représentèrent ces arbres, plantés au moment de la Révolution.

Nous avons pensé qu'il était intéressant de savoir comment se déroulait, il y a deux cents ans, une cérémonie au cours de laquelle étaient plantés des Arbres de la Liberté. Nous retrouvés aux Archives départementales le compte rendu d'une de ces cérémonies adressé par l'agent municipal d'Aucamville et son adjoint à la municipalité cantonale de Verdun-sur-Garonne pour être transmis à l'administration départementale (1). C'est ce document retranscrit que nous vous communiquons.



"Ce jourd'hui, dixième pluviôse, an VII de la République française, (2), une et indivisible, nous, agent et adjoint municipal de la commune d'Aucamville, au canton de Verdun(3), en vertu des articles 1, 2 et 3 de la loi du 24 nivôse an VI, de la lettre du Ministre de l'intérieur aux Administrations Centrales et municipales du 30 frimaire an VII, de l'article 1er de l'arrêté de l'administration centrale du département de la Haute-Garonne du 11 nivôse dernier, avoir fait procéder à la plantation de 3 arbres vivaces de la Liberté dans cette commune. Savoir, le premier sur la place de la Liberté remplaçant l'ancien qui avait péri par l'intempérance des saisons ou l'infertilité du terrain. Le second dans l'enceinte de la ville et le troisième sur la place du faubourg conformément à la lettre du ministre de l'intérieur précitée.

Nous avons eu la précaution d'appeler plusieurs agriculteurs experts qui ont méthodiquement et avec zèle dirigé l'arrachement, encaissement et chaussure desdits arbres par eux choisis sur les propriétés du citoyen Couzeran, notaire public dudit Aucamville, d'après l'offre qu'il nous en avait faite.

Après-midi, tout étant disposé dans l'ordre, nous sommes sortis décorés de notre écharpe, de la maison commune avec le cortège composé de la Garde nationale sous son drapeau, des élèves de l'école primaire de la dite commune, accompagnés de leur instituteur formant le bataillon de l'adolescence, ayant aussi un drapeau tricolore sur les ondes duquel on lisait ces mots : "doux espoir de la Patrie".

Nous étions placés entre deux lignes avec plusieurs fonctionnaires publics, les vieillards et les parents des défenseurs de la Patrie. La marche était fermée par un grand concours de peuple des deux sexes et de tous les âges qui était accouru pour assister à l'inauguration des emblèmes de la Liberté. Le son guerrier des tambours répétait à chaque strophe des hymnes patriotiques.



Arrivés auprès du premier Arbre de la Liberté, avons fait faire lecture de la loi et arrêté de l'administration précitée, après quoi le citoyen Bernès, instituteur national a prononcé impromptu un court et très intelligible discours où il a rappelé que dès l'aurore de la Révolution, les Français ayant brisé les chaînes de l'esclavage, avaient choisi pour emblème de leur Liberté cet arbre chéri qui, depuis ce moment-là a fait pâlir d'effroi tous les despotes de la terre. Il a fort bien démontré combien chaque républicain devait se faire un devoir de veiller à sa conservation. Chaque phase de son discours inspirait un saint enthousiasme pour la Liberté, un profond respect pour ses emblèmes, une haine et une horreur exécrationnelle pour le despotisme et la tyrannie.

Après avoir rendu hommage à chacun desdits emblèmes, nous sommes revenus sur la place de la Liberté où la cérémonie a fin par le couplet : "Amour sacré de la Patrie" qui a été religieusement chanté. Des promenades civiques et des farandoles où l'on distinguait avec plaisir des mères avec leurs époux et leurs enfants, ont terminé la fête.

Nous avons cru ne pas devoir omettre un trait bien singulier de la part de trois enfants dont le plus âgé n'a pas encore cinq ans, qui, voyant plusieurs personnes occupées à transporter des terreaux secs au pied de l'Arbre de la Liberté, sans être conseillés de personne, sortent leurs chapeaux, les remplissent de ces terreaux et les transportent en plusieurs reprises au lieu destiné, en bégayant toujours, chemin faisant : "Vive la Liberté".

Il est encore un trait frappant qui paraît devoir être consigné dans le présent procès-verbal : François Fabol, âgé de sept ans, dont le père a péri à la défense de la Patrie à suite des blessures qu'il reçut à la reprise de Toulouse, voyant la Garde nationale sous les armes, s'en va à la maison commune y prend une pique et ne voulut s'en dessaisir qu'après la cérémonie, en disant qu'il lui tardait d'être d'un âge plus vigoureux pour venger la Patrie de la mort de son père.

Nous observons que le 2 pluviôse ayant assisté avec la Garde nationale à la célébration de l'anniversaire de la chute du dernier roi des Français, au chef-lieu du canton, avons été obligés de renvoyer à aujourd'hui la plantation des arbres de la Liberté.

De tout ce dessus, avons dressé le présent procès-verbal pour être transmis à l'administration municipale respective que nous avons signé. Saganzan, agent municipal ; Vidal, adjoint municipal."

NOTES

(1) Cote du document : Archives de la Haute-Garonne I L 352 pièce 59.

(2) Le 10 pluviôse an VII correspond au 29 janvier 1799.

(3) Aucamville situé dans le canton de Verdun-sur-Garonne a fait partie, jusqu'en 1808, du département de la Haute-Garonne.

La Constitution de l'An III a créé les municipalités cantonales. Chaque commune dont la population est inférieure à 5000 habitants est représentée au sein des municipalités cantonales par un agent municipal et son adjoint.

Gilbert FLOUTARD



A PROPOS DE L'AFFAIRE MONTMORENCY

Les Annales manuscrites de la Ville de Toulouse sont universellement connues pour les planches de portraits capitulaires qu'elles renferment. Mais ces portraits, documents uniques, font parfois oublier les textes qui les accompagnent. Si le premier des 12 volumes, qui concerne la période médiévale, a presque complètement disparu lors de l'autodafé du 10 août 1793 (1), les volumes suivants sont encore complets, en ce qui concerne le texte. Ils portent sur les périodes suivantes :

livre II.	1532 - 1568	BB 274
livre III.	1569 - 1585	BB 275
livre IV.	1587 - 1601	BB 276
livre V.	1602 - 1617	BB 277
livre VI.	1618 - 1633	BB 278
livre VII.	1634 - 1645	BB 279
livre VIII.	1646 - 1659	BB 280
livre IX.	1660 - 1683	BB 281
livre X.	1684 - 1713	BB 282
livre XI.	1714 - 1760	BB 283
livre XII.	1762 - 1787	BB 284

Composés à la gloire des Capitouls, ces textes sont englués dans un verbiage tout à fait significatif. Pourtant, leur intérêt est certain : au milieu de considérations relevant du panégyrique le plus banal se trouvent les transcriptions de documents exceptionnels : discours prononcés lors des entrées royales, actes royaux, traités... C'est le cas de la chronique de 1632 qui donne, outre les harangues prononcées par les Capitouls lors de l'entrée de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, les réponses du roi et de la reine, ainsi que le document ci-dessous, qui donne l'accord conclu entre Louis XIII et son frère Gaston d'Orléans. L'enregistrement de ce "traité" par les Capitouls montre son importance. Sa lecture nous éclaire sur la nature réelle du "pardon" accordé par le roi à son frère.

ARTICLES de la paix accordée par le Roy à Monsieur le duc d'Orléans, frère unique de Sa Majesté.

Article premier

Le Roy veut de bon cur oublier et pardonner la faute de Monsieur et ne demande autre condition pour ce faire sinon qu'il en ait un véritable repentir et qu'il fasse paraître clairement qu'il n'y veut plus retomber comme il a fait les deux fois après avoir reçu de Sa Majesté pareille grâce que celle qu'elle lui veut faire.

II

Pour cet effet, la première chose qui est requise, est que Monsieur reconnaisse sa faute par écrit, supplie le Roy la vouloir pardonner.

(1) Couvrant à l'origine la période 1295-1531, ce livre I se résume actuellement à quelques feuillets qui concernent les années 1352/1354, 1367/1371, 1392/1394, 1409/1413, 1434/1439, 1440/1444, 1446/1448, 1500/1503, 1516. ils portent la cote BB 273.



III

La seconde, qu'il donne toute assurance raisonnable et possible de ne vouloir plus retomber à l'avenir à pareil inconvénient.

IV

Cette assurance peut consister en promesse et effets réels.

V

Les promesses seront d'abandonner toute pratique soit au dehors, soit au dedans du royaume et n'avoir plus sous quelque prétexte que ce soit en quelle façon que ce puisse être d'intelligence avec Espagne, Lorraine ni autres princes étrangers, avec la Reine sa mère (1) tandis qu'elle sera en l'état auquel elle est ni aucun du royaume contre le gré de Sa Majesté et demeurer en tel lieu qu'il plaira au Roy lui prescrire et y vivre comme un vrai frère et sujet.

VI

Les effets donnent premièrement qu'il ne prenne aucun intérêt en celui de ceux qui se sont liés à lui en ces occasions pour faire leurs affaires à ces dépens et à ceux de la France. Et ne prétendre pas avoir sujet de se plaindre quand le Roy leur fera subir ce qu'ils méritent. Bien entendu cependant qu'au nombre de telles gens les domestiques de Monsieur qui sont présentement auprès de sa personne n'y sont pas compris.

VII

Qu'il ne demande aucune grâce particulière au Roy pour les étrangers qui lui ont été donnés pour le faire entrer en armes dans le royaume ou qu'il a amenés avec lui auxquels toutefois par pure bonté Sa Majesté accorde six jours pour se retirer dans le Roussillon.

VIII

Qu'il recoure actuellement aux charges vacantes de sa maison et entre autres en celle de chancelier, de personnes agréables et nommées par Sa Majesté afin que chacun puisse voir qu'il ne veut plus agir à l'avenir qu'avec un même esprit avec sadite Majesté.

IX

Que s'il y a même quelqu'un qui soit désagréable au Roy comme capable de vouloir altérer les bonnes intentions de Monsieur, il l'éloignera de sa maison par son propre mouvement.

(1) Il s'agit, bien sûr, de Marie de Médicis, mère de Louis XIII et de Monsieur, c'est-à-dire du duc d'Orléans.



X

Parce que le Roy ne peut ignorer que tous les mauvais avis que Monsieur a pris lui ont été particulièrement suggérés par le sieur de Puylaurens (2) à qui il donne sa principale confiance, ledit sieur de Puylaurens avertira sincèrement de tout ce qui s'est passé et traité par le passé qui pourrait être préjudiciable à l'état, aux intérêts du Roy et ceux qui ont l'honneur de le servir. Et déclarera qu'il veut être tenu coupable, comme il est contrevenu en quelque façon que ce puisse au contenu de ce qui aura été promis.

XI

Pour que Monsieur fasse paraître qu'il veut que tout ce dessus soit religieusement observé, il commandera même à tous les siens d'avertir le Roy de tout ce qu'ils reconnaîtront se passer ou contraire et que le Roy désira en feront serment.

Nous Gaston, fils de France, frère unique du Roy, duc d'Orléans, de Chartres et de Valois, comte de Blois, consentons tout le contenu ci-dessus qui nous a été présenté de la part du Roy par le sieur de Bullion (3), surintendant des finances et promettons en parole et foi de prince l'exécuter si religieusement que nous n'y contraindrons en nulle façon.

Nous promettons en outre de conspirer de tout notre pouvoir à tous les bons desseins que le Roy a pour le bien et la grandeur de son état et de plus, aimer tous ceux qui servent Sa Majesté et particulièrement notre cousin le duc de Richelieu que nous avons toujours estimé pour sa fidélité à la personne du Roy et aux intérêts de son état.

Signé Gaston et plus bas Goulas. (4)

Moyennant ce que dessus le Roy reçut Monsieur en ses bonnes grâces, le rétablit en tous ses biens et trouve bon qu'il demeure paisiblement en telle de ses maisons qu'il plaira au Roy lui désigner, avec ses domestiques auxquels elle pardonne aussi et fera délivrer abolition du crime qu'ils ont commis par leur rébellion et les remettra en leurs biens, ce qui s'entend de ceux qui sont présentement près de sa personne et non de ceux qui en sont absents et éloignés.

Sa Majesté pardonne aussi au duc d'Elbeuf (5) et le remet en ses biens lui permettant de demeurer en telle de ses maisons que Sa Majesté aura plus agréable.

Nous, comme députés et ayant pouvoir du Roy, avons soussigné les présents articles lesquels nous promettons faire ratifier à sa majesté dans trois jours. Fait à Béziers, ce 29 septembre 1632. Signé Guillon et de la Vallée Fosses.

(2) Antoine de Laage, duc de Puylaurens, favori de Gaston d'Orléans.

(3) Claude de Buillion, surintendant des finances, futur garde des sceaux, ami fidèle de Richelieu.

(4) Nicolas Goulas, mémorialiste, historien de Gaston d'Orléans.

(5) Il s'agit de Charles, duc d'Elbeuf qui avait épousé une fille naturelle d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées et qui ayant intrigué entre Richelieu, avait dû fuir de France.



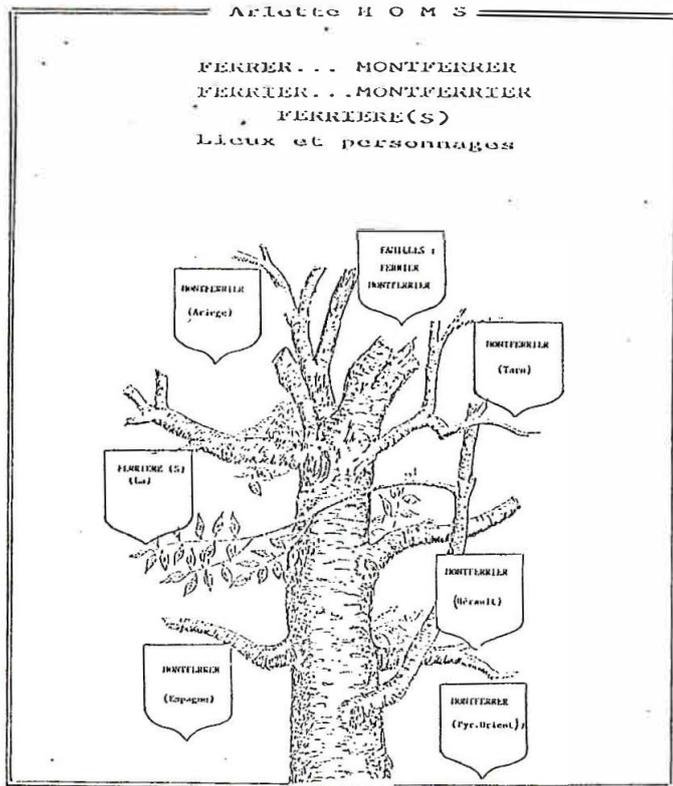
Louis par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre après avoir vu et lu tous les articles ci-dessus signés par notre très cher et très aimé frère unique contresignés par Goulas son secrétaire et signés aussi par les sieurs de Guillon surintendant de nos finances et marquis de Fosses, gouverneur de notre ville et citadelle de Montpellier, nous les approuvons, confirmons et ratifions et voulons qu'en tout le contenu en iceux ils aient leur plein et entier effet, selon leur forme et teneur sans y être contrevenu en quelque sorte et manière que ce soit. Fait à Montpellier ce premier octobre 1632. Signé Louis, plus bas Boutelier.

Ces articles furent imprimés au mois de décembre sur le sujet d'une lettre de Monsieur du 12 novembre, envoyée à sa Majesté quatorze jours ou environ après l'arrêt de condamnation et exécution à mort de Monsieur de Montmorency dont il sera fait mention ci après...

Christian CAU



Madame HOMS Arlette a le plaisir de vous informer de la sortie de ses deux derniers livres :



**FERRER... MONFERRER
FERRIER... MONTFERRIER
FERRIERE(S)
Lieux et personnages**

L'auteur a voulu, par ce document, présenté en deux parties, faire rêver le lecteur avec le Château de Montferrier (Hérault) et ses seigneurs, le promener à travers la modestie et le pittoresque des villages, tels celui de l'Ariège, du Tarn, des Pyrénées Orientales... revoir l'histoire avec Montferrier-Castelbon et l'annexion de la Vicomté de Castelbon au Comté de Foix...

Dans une deuxième partie, le lecteur pourra se faire une idée sur les nombreux lieux et personnages ayant pour nom FERRIER ou FERRIERE(S)....

Prix : 45 F plus 7,50 F (Port)

MÉTIER & GESTES
D'AUTREFOIS

METIERS ET GESTES
D'AUTREFOIS

Ouvrage pratique par excellence, ce guide rassemble un maximum de renseignements sur les vieux métiers d'autrefois.

Il sert aussi de catalogue pour la visite du Musée de Montferrier (Ariège).

Par la densité et la précision de ses informations, ce guide est un outil indispensable à un investissement plus approfondi sur les "métiers et gestes d'autrefois".

Prix : 50 F + 7,50 F (Port)



Adresse de la commande : Mme HOMS Arlette
54, rue M. Ravel : 81100 CASTRES.